



Droit : SCOP, une forme juridique alternative

publié le 02/05/2015 - mis à jour le 06/05/2015

Descriptif :

La Scop est une société coopérative de type SARL, SAS ou SA, dont les associés majoritaires sont les salariés.

Une Scop est une société coopérative de type SARL, SAS ou SA, dont les associés majoritaires sont les salariés. Réunis autour d'un même projet économique et des mêmes valeurs, ils s'impliquent totalement dans l'entreprise.

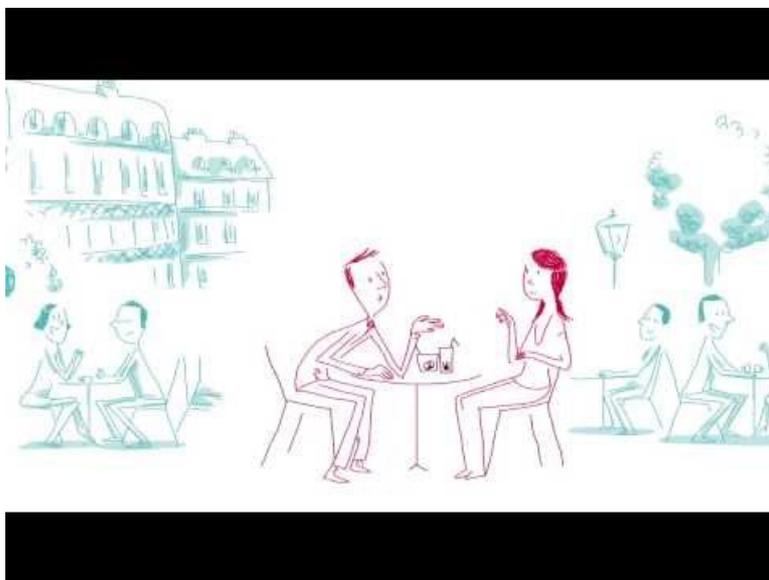
Les Scop peuvent être créées dans tous les secteurs d'activités : commerce, industrie, artisanat, services, multimédia et mêmes certaines professions libérales réglementées (architectes, géomètres-experts, experts-comptables, vétérinaires).

La Scop se constitue un patrimoine propre (réserves financières impartageables). L'impartageabilité de ces réserves (c'est-à-dire l'impossibilité de les incorporer dans le capital social ou de les distribuer) favorise sa pérennité.

Pour prétendre à l'appellation de Scop et bénéficier des dispositions prévues par les textes législatifs ou réglementaires, la société doit être inscrite par arrêté individuel sur une liste dressée par le ministère du Travail. Cette liste est gérée par la Confédération générale des Scop et publiée chaque année au Journal officiel.

La Scop est l'acronyme de **société coopérative de production** ou **société coopérative et participative**.

Une [interface pédagogique](#) proposant entre autres un quizz, à découvrir sur le site <http://www.les-scop.coop/sites/fr/> ainsi qu'une vidéo :



Une Scop, c'est quoi ? (Vidéo Youtube)
Vidéo expliquant le fonctionnement d'une SCOP